

Régulation des horaires de l'éclairage public

Postulat

Le présent postulat a pour objet de réguler les horaires de l'éclairage public de la Commune de St-Sulpice.

Développement

Dans le contexte d'urgence énergétique actuel, il est nécessaire de trouver des sources d'économies d'énergie. A l'heure actuelle, l'autonomie énergétique n'est pas assurée en Suisse et le Conseil Fédéral étudie des différents scénarios de pénurie. Il a d'ailleurs lancé une campagne nationale d'économie d'énergie dont le message principal est « L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas ». ¹

Pendant les nuits du 11 et 12 août 2022 la Commune de St-Sulpice a organisée la « Nuit des Perséides ». Une très belle initiative qui a permis aux amateurs de regarder les étoiles filantes et aussi de « sensibiliser à la population aux dommages causés à la faune nocturne par l'éclairage artificiel et au gaspillage d'énergie ». ²

Dans la continuation de cette démarche, nous pensons que dans le contexte actuel il serait intéressant d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin ; en tout cas dans les mois de forte demande, soit les mois de décembre, janvier et février.

L'horaire et la période sont une proposition et peuvent-être adaptés en fonction de l'expérience des fournisseurs d'énergie et de la Municipalité.

Conclusion

Dans le cadre du développement durable, et dans le contexte de crise énergétique, il paraît nécessaire de procéder à des économies d'énergie même par des petits gestes.

Par le présent postulat, il est dès lors demandé à la Municipalité d'étudier la possibilité d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin afin d'apporter un soutien aux économies d'énergie.



Marcelo Bidinost



Jean Philippe Cuérel

Saint-Sulpice, le 09.09.2022

¹ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-fédéral.msg-id-90158.html>

² <https://lecoline.ch/events/la-nuit-des-perseides/>